L'ABEILLE

JOURNAL OFFICIEL DE ...
PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.
[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 31 MAI 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

REVUE DE LA SEMAINE.

Point de nouvelles d'Europe depuis notre dernière revue. (1)

A l'intérieur on fait partout des préparatifs pour la prochaine session du Congrès. Le Président s'occupe de son message, les secrétaires de leurs rapports, les mandataires du peuple de leurs projets et l'opposition de ses plans de campagne. Témoin de cette activité le peuple espère et demande à l'avenir ce que le présent lui refuse. En attendant les élections continuent à se montrer favorables au parti démocrate-whig. Dans le Tennessee, dans la Caroline du Nord, dans le Maryland, le nombre des membres du Congrès favorables à la bonne cause s'est accru. Nous perdons seulement deux membres dans l'Alabama, non que notre cause y soit devenue moins populaire, mais parce que, d'après une loi récemment adoptée sous l'influence de l'esprit de parti, cet Etat vote maintenant par ticket général pour tout l'Etat au lieu de voter par district comme autrefois et comme la plupart des Etats. Somme toute, notre majorité sera plus forte dans le Congrès, dans la Chambre des Représentans surtout, que nous n'aurions osé l'espérer.

L'affaire de McLeod est encore pendante devant la Cour Suprême de l'Etat de New-York. Sans pouvoir préjuger du résultat, il faut convenir que les motifs allégués pour sa défense ne sont pas sans valeur. McLeod, dit-on, n'était pas à bord de la Caroline et il n'a eu aucune participation à l'affaire. D'ailleurs, alors même que l'alibi ne serait pas prouvé, dès le moment que le gouvernement anglais a assumé la responsabilité de la capture à main armée et de l'incendie de la Caroline, en déclarant que ceux qui avaient pris part à cette expédition n'agissaient que par ses ordres en leur qualité de ses agens coloniaux, il ne reste plus qu'une question de droit international, question qui n'est point du ressort des tribunaux. Et en admettant que l'expédition contre la Caroline fut une violation de territoire, une insulte contre l'Etat de New York et la république fédérale des Etats-Unis, il n'en faudrait pas moins convenir que toute poursuite judiciaire dirigée contre les individus ayant pris part à l'expédition serait aussi une insulte faite à la Grande-Bretagne: ce serait répondre à une violation par une autre violation du droit des nations.

La foule commence à retrouver le chemin du théâtre d'Orléans. Dimanche on a donné la première représentation de *Don Juan d'Autriche*, drame de M. Casimir Delavigne, devant une bonne demi chambrée et vendredi la première représentation de *Lucie de Lamermoor* avait attiré une chambrée honnete: décidément il y a amélioration.

Don Juan d'Autriche est un fils illégitime de Charles-Quint, élevé dès son enfance par un conseiller intime de l'ex empereur, Quéxada, qui le fait passer pour son fils. De l'ex-empereur, disons-nous, parce qu'à l'époque choisie pour le développement du drame, le puissant empereur et roi n'est plus, par suite de son abdication volontaire, qu'un moine obscur du couvent des Hyeronimites de St. Just. Philippe II fils légitime de Charles-Quint, qui gouverne alors les Espagnes, est un véritable héros de mélodrame, hypocrite, immoral et cruel. Il connait l'existence de son frère, mais il a été décidé qu'il serait jeté au fond d'un couvent sans se douter jamais du secret de sa naissance, et l'ex-conseiller Quexada a été chargé en conséquence, de le preparer de longue main à la vocation monacale. Don Juan, qui est loin de se sentir la plus légère inclination pour le cloitre, feint cependant une grande dévotion pour écarter les soupçons et avoir plus de liberté: il trompe son protecteur, en séduisant ses domestiques: et pendant que Quexada le croit le jeune homme le plus pieux de l'Espagne il en est peut-être le plus extravagant.

L'idée de couvent répugne à Don Juan parcequ'il aime le monde, l'indépendance, la guerre et les femmes ou pour mieux dire une femme; car il n'en aime qu'une, mais en revanche, il l'aime jusqu'à l'adoration, jusqu'à la folie: comme on aime dans les drames et dans les romans. Aussi lorsque l'ex-conseiller Quexada, à la sortie d'une conférence avec Philippe II, lui annonce que le moment est venu de revêtir le capuchon, il convient franchement de ses torts et avoue ses inclinations fort peu monastiques. Comme on pense bien les opinions de don Juan ne sont pas du goût de son illustre frère.

Mais il se trouve que la femme que le jeune fou aime si passionnément, et dont il est tendrement aimé, avait déjà attiré l'attention de Philippe II qui la faisait, mais inutilement, poursuivre par son valet favori. Alors à la jalousie de naissance dont le roi ne peut se défendre envers Don Juan se joint la jalousie d'amour et désormais tout sentiment d'affection et de pitié sont étouffé. Don Juan est jeté de force dans un couvent pendant que la jeune fille est menacée des tortures de l'inquisition: desespérant de s'en faire aimer par les moyens ordinaires, le roi a suscité ces persécutions inquisitoriales pour l'effrayer et pour se donner ensuite le mérite d'un protecteur puissant, d'un libérateur intéressé qui met son service à prix.

Cependant il se trouve que don Juan est conduit au couvent de St. Just où Charles Quint le reconnait et lui facilite les moyens de sortir. De sorte que lorsque le Roi découvre à la jeune Florinde ses coupables projets, Don Juan se trouve là qui le provoque et l'insulte sans le connaitre.

On comprend aisément la position de Don Juan: Il a eu d'abord le tort de naitre; ensuite il a celui d'être aimé d'une personne qui repousse les hommages du Roi; et enfin il a outragé le Roi, son frère, en présence de cette personne. Sa perte est donc certaine à moins d'un miracle; mais ce miracle se fait. La seule personne qui ait assez d'ascendant sur Philippe II pour sauver Don Juan, Charles Quint, le moine de St. Just, sort un instant de sa retraite pour réconcilier les deux frères. Mais la pauvre *Dona* Florinda qui, malgré son nom castillan de Sandoval, se trouve être une Juive, ne saurait aspirer à la main d'un fils reconnu de l'Empereur Charles Quint, Don Juan d'Autriche: aussi doit elle s'estimer fort heureuse de n'être pas brulée et de pouvoir aller vivre paisiblement dans quelque coin obscur du royaume en pensant à Don Juan.

Ce drame qui a été fort bien accueilli et souvent applaudi, a été passablement bien joué. Il n'a manqué à Mancs-Don Juan qu'un peu plus de tenue, surtout à la fin du premier acte pour être très bien: il a trop l'intelligence et l'amour de son art pour ne pas comprendre que Don Juan doit *toujours* montrer dans ses manières *le fils de bonne maison*, le gentilhomme castillan. Mademoiselle Maria, qui a le tort de se négliger quelquefois, a très bien rendu le role difficile de Dona Florinda; elle a même eu quelquefois des momens admirables d'énergie et de vérité. Les autres acteurs principaux ont été convenables.

"Lucie de Lamermoor", cet opéra de Donizetti si longtemps et si impatiemment attendu, a été accueilli avec un enthousiasme difficile à dépeindre. Jamais on n'a entendu au théâtre d'Orléans des applaudissemens plus vifs et plus unanimes.

Nous reviendrons sur cette représentation.

(1) Ceci était écrit avant l'arrivée des nouvelles apportées par le *Calédonia*.

THEATRE D'ORLEANS.

La représentation de demain sera donnée au bénéfice de M. Mathieu l'un de nos meilleurs acteurs et aussi l'un des plus zélés et des plus consciencieux. Aussi le public, juste appréciateur des efforts qu'on fait pour lui plaire, ne laissera pas, sans doute, échapper cette occasion de prouver sa bienveillance à un artiste qui a tant contribué à ses plaisirs.

On se rappèle que M. Mathieu n'a pas eu de bénéfice l'an dernier, bien qu'il y eut droit; la raison en est que la saison théatrale arriva à sa fin avant que son tour, qui venait un des derniers, fut arrivé. De sorte que ce bénéfice est moins une faveur qu'une dette arriérée que veut bien lui payer l'administration.

En homme habile qui sait qu'il ne faut abuser de rien, M. Mathieu ne s'en est pas exclusivement reposé sur sa popularité pour attirer la foule à sa fête; il a encore obtenu de l'administration de choisir trois nouveautés. Trois nouveautés dans une soirée (un drame, un opéra et un vaudeville) et un jour de représentation à bénéfice! C'est rare, extrêmement rare; et pourtant rien de plus vrai. Le vaudeville c'est la *Cachucha*; l'opéra, c'est *le Mannequin de Bergame*, avec Mlle. Calvé; le drame, c'est le *Pauvre Idiot*.

Ce drame repose sur un fait, dit on, historique et que la relation suivante, qui nous est communiquée, a pour but de faire connaitre.

"Il y a quatre ans que toute l'Allemagne fut en émoi par un de ces événemens qui prouvent, malgré notre civilisation, toute la perversité des hommes. De jeunes chasseurs étant un jour à la chasse autour d'un vieux château abandonné, entendirent des cris qui partaient des ruines de cet antique monument; à force de recherches ils parvinrent à découvrir l'entrée d'un souterrain à l'extrémité duquel se trouvait un [illegible] couverte par une grosse porte en chêne garnie de barres de fer. Après avoir brisé cette porte, ils trouvèrent [illegible] une pauvre créature humaine, [illegible] de la [illegible] ... leur parut âgée de 16 ans; il ne proférait que des sons inarticulés qu'elle paraissait depuis longtemps à [illegible] avait été enfermée dans ce souterrain dès sa plus tendre enfance, et que son gardien avait l'ordre de ne jamais lui adresser la parole. Par les renseignemens qu'on prit dans les lieux, ils surent que Job Hauser, [illegible] de ce manoir était mort depuis trois jours, ce qui leur explique le manque de provisions au cachot du pauvre enfant.

"Ce jeune homme fut remis aux soins d'un professeur de l'université de Iéna, qui parvint en peu de temps à lui rendre la santé et à développer son intelligence au point, qu'il pouvait s'entretenir avec ceux qui l'entouraient. Les passions ne tardèrent pas à naître dans son sein, entre autres celles de l'amour et de la chasse. On l'appelait Gaspard Hauser, et [illegible] bâti [illegible] fable pour lui trouver une origine [illegible]. Dans les papiers laissés par le vieux Job, on crut découvrir les traces d'une correspondance avec une des premières familles princières de l'Allemagne. Le Conseil Aulique fut saisi de cette affaire, et tout semblait devoir amener un dénouement favorable lorsque, dans une forêt voisine on retrouva Gaspard Hauser assassiné: Les recherches qui furent faites sur cette mort, préméditées sans doute, n'aboutirent à rien, le Conseil Aulique se tut, et tout rentra dans le silence."

Ou nous serons bien trompés, ou il y aura foule mardi au Théâtre d'Orléans.

Sentence de mort a été portée samedi à la Cour Criminelle, contre O'Brien pour assassinat de Norton officier de police.

L'officier de police Pincham, accusé d'avoir contribué à la mort de Bertram, a été renvoyé devant la Cour Criminelle. Il a été admis à caution pour $2,000.

Le navire *Gange* allant de la Nouvelle Orléans au Hâvre avec une cargaison de 1100 balles de coton et 50 boucauts de tabac, s'est échoué sur *Indian Key*, le 13 courant.

McLeod.—Les débats de l'affaire de McLeod se sont terminés le 19 devant la cour suprême; mais le jugement n'était pas encore prononcé.

A propos de cette affaire, la législature ayant demandé du gouverneur communication de la correspondance qui a eu lieu entre le pouvoir exécutif de l'Etat et les autorités fédérales, il a répondu en se conformant à cette requete, qu'aucune convention n'avait été conclue entre le département de New-York et le gouvernement des Etats-Unis concernant cet individu;

Que le prisonnier est maintenant devant la cour suprême de New-York sur un writ d'habeas corpus sollicité par lui-même, à ce qu'on assure; car l'exécutif ne sait rien de cette affaire que comme le public, par les journaux; qu'enfin il ne sera rien fait par ce département qui puisse compromettre la dignité et l'honneur de l'Etat.

La motion de M. Hoffman d'autoriser l'avocat-général à proposer un *nolle prosequi* a été repoussée par la question préalable.

Il a été tenu le 23 mai, à Charleston, une assemblée très nombreuse des amis de l'administration actuelle. Nous ferons connaitre plus tard les résolutions qu'elle a adoptées.

Nouvelle-Orléans, le 28 mai 1841.

A Mr. G. A. Montmain, quartier maitre de la légion de la Louisiane.

Monsieur,

Depuis la réorganisation du Bataillon d'Artillerie qui a eu lieu le 4 avril dernier, j'entends dire de tous cotés qu'il n'est pas étonnant que cette réorganisation se soit faite si promptement, attendu que l'argent étant le nerf de toutes choses et que le bataillon d'Artillerie ayant droit à une forte répartition des fonds alloues à la Légion tant de l'Etat que des trois municipalités de cette ville, il n'était pas étonnant, dit-on, qu'une telle réorganisation ait eu lieu.

Le public se trompe beaucoup s'il établit son jugement sur de pareils on dits.

Non, il n'est pas vrai que cette réorganisation se soit opérée par cause des sommes à percevoir, mais c'est bien plutot par le zèle et le patriotisme des vrais enfants de la Louisiane qui, mettant de coté leur amour-propre souvent froissé, ont dû le faire ployer devant le besoin de rendre à la légion une partie de son éclat, en ramenant dans ses rangs ce bataillon qui souvent a mérité les éloges que des étrangers mêmes lui accordaient.

Je vous prie donc, monsieur, le quartier maitre, pour mieux rétablir la vérité, d'avoir la complaisance de faire publier dans les journaux chargés de la publication des avis de la légion, du compte détaillé des sommes perçues par les différentes compagnies qui la composent pour les quatre revues de [illegible] de 1840, cette publication aura pour but d'éclairer le public, ainsi que MM. les membres des conseils de ville des trois municipalités, [illegible] de connaitre l'emploi des sommes qui sont allouées annuellement à la légion.

Ce sera en même temps pour vous, monsieur, une excellente occasion de prouver hautement que vous avez rempli votre devoir en répartissant ces fonds conformément aux lois existantes et cela tend aussi à engager nos législateurs à la nécessité d'aider d'avantage les corps les plus utiles et les plus dispendieux, et en cela, je crois que le Bataillon d'Artillerie mérite à tous égards d'être placé en première ligne.

J'ai l'honneur, monsieur, de vous saluer et suis avec la plus haute considération votre tout dévoué.

L. G.

On lit dans la *Gazette des Opelousas* du 22:

"Un nommé Fisette, natif du Canada, et demeurant à la Prairie Basse, en cette paroisse, s'est suicidé mercredi dernier. Il essaya d'abord de se tuer au moyen d'une arme à feu qui lui emporta une partie du nez, sans toutefois lui donner la mort—ce qu'il reussit à effectuer en se coupant la gorge avec un rasoir. Il laisse une famille dans la misère. Le vice dégradant de l'ivrognerie, nous assure-t-on, a poussé ce malheureux à commettre cet acte de démence."

ENCORE UN HONORABLE FAUSSAIRE.

Asa Child, de Norwich, ex-président de la compagnie du chemin de fer de Norwich et Worcester s'est échappé emportant environ $40,000 soustraites à cette institution par malversation et faux. On croit qu'il est en route pour se rendre au Texas. Asa Child avait été nommé avocat de district du Connecticut par le général Jackson et il était un des candidats électeurs de M. Van Buren aux dernières élections présidentielles. [N. Y. Times & Star.]

EXTERIEUR.
EUROPE.
ARRIVÉE DU NAVIRE A VAPEUR CALEDONIA.

Le Calédonia est arrivé à Boston dans la matinée du 19 courant, après un passage de quatorze jours et quelques heures. La quinzaine qui s'est écoulée entre le départ de ce navire et celui du Britannia, n'a pas été féconde en évènements, rarement nous en avons eu aussi peu à mentionner. Toutes les grandes questions semblent en vérité se reposer: aucun incident n'est venu interrompre le calme passager dans lequel est tombé l'Orient; la diplomatie elle-même semble y avoir perdu son activité. Ni Constantinople, ni Alexandrie ne nous ont rien envoyé qui mérite une mention; l'île de Candie toute seule remue encore, et l'insurrection y combat les décisions suprêmes des quatre puissances en faveur de la Porte. La grande politique Européenne n'a pas donné signe de vie; chacun a vécu pour soi: la France a travaillé aux fortifications de Paris, elle s'est occupée un peu du procès soulevé par les lettres attribuées à Louis-Philippe; mais du reste elle parait ne point s'être inquiétée de l'Angleterre, de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, qui de leur côté semblent momentanément l'avoir oubliée. Ces trois dernières puissances ne nous fournissent pas même un paragraphe. Nous sommes un peu plus heureux avec l'Angleterre, où quelques dissensions parlementaires ont de l'intérêt: la Chine cependant n'y entre pour rien; les choses en sont toujours au meme point de ce côté. Quant aux autres pays, ils ne nous donnent pas sujet non plus de nous en occuper.

Le Calédonia ne nous apporte aucune nouvelle du Président; on ne fait plus même de conjectures sur le sort de ce malheureux navire, et ce silence annonce, ce nous semble, que tout espoir est à peu près perdu. Tandis que ce désastre frappe les navires à vapeur de New-York, ceux de Boston continuent leurs heureuses traversées: l'*Acadia* était arrivée à Liverpool le 2 courant, c'est-à-dire en quatorze jours et vingt heures. Voici du reste le moment où ces steamships vont déployer toute leur vitesse.

Affaires de Chine.—Une assemblée de "l'Association des Indes Orientales de la Chine" a eu lieu à Liverpool dans les derniers jours d'avril; elle s'est occupée des arrangemens qui venaient d'être pris avec la Chine, et elle a redigé une lettre qui a été adressée au Vicomte Palmerston. Cette lettre blâme hautement la conclusion des affaires de Chine; elle a été signée par toutes les maisons qui furent engagées dans le commerce avec ce lointain pays.

Famille Royale.—La santé de la Reine et de la princesse royale ainsi que celle du prince Albert sont des plus satisfaisantes. LL. MM., vont du palais de Buckingham à celui de St-James et réciproquement, ont de fort belles receptions et donnent de fort beaux concerts où ils font eux-mêmes leur partie comme virtuoses; le prince Albert chasse quelque fois et sa royale épouse de temps à autre le gratifie d'une petite scène de jalousie. C'est à cela que se borne l'histoire d'une reine constitutionnelle et de son mari!

ANGLETERRE.

Echec du Ministère.—Le bill d'enrégistrement des électeurs d'Irlande présenté par Lord Morpeth a occupé les dernières séances du parlement, et les discussions fort vives qu'il a soulevées, se sont terminées par le rejet de ce bill. Le ministère qui l'avait appuyé vigoureusement vient donc d'éprouver un échec assez sensible. Les journaux tories le représentent comme d'une importance vitale et prétendent que la majorité de vingt et une voix obtenue par l'opposition, sans être le coup de mort pour le ministère, ne saurait manquer de lui être fatal. Voici ce que dit à ce sujet le *Spectator* de Londres du 1er. mai:

"La position du gouvernement qui devient de jour en jour plus critique, les plans de toute sorte présentés coup sur coup pour régler les franchises électorales de l'Irlande, ont donné un intérêt inusité aux séances du Parlement. Ce seul objet a fait naitre d'importans débats cette semaine; et le monde politique s'en est ému comme d'ordinaire, et comme d'ordinaire aussi les résultats n'ont guères justifié toute cette excitation.

"La semaine s'est ouverte sous l'impression de certaines histoires que faisaient circuler les Whigs à propos de sérieuses dissensions survenues, disait-on, dans le parti Tory. On assurait qu'une assemblée devait avoir lieu chez Robert Peel, afin d'amener une réconciliation entre le trop prudent baronnet et ses amis trop ardents. L'assemblée eut lieu en effet: mais elle trompa les espérances dont les whigs s'étaient bercés; et l'ensemble déployé dans la discussion et dans les différens scrutins par les tories à la chambre des Communes, n'a laissé aucun doute sur l'unanimité des décisions prises dans cette réunion.

"Le ministère essaya d'abord de faire quelques concessions sur le bill primitif, entre autres en élevant le droit électoral de £5 à 8; mais cela ne lui servit de rien. La première attaque partit des rangs même où il comptait ses appuis. Lord Howick présenta une nouvelle proposition [illegible] en opposition directe avec celui de la mesure primitive. Lord Morpeth s'empressa de déclarer que cet amendement était fatal à l'extension de [illegible]; M. Ward [illegible] de nouvelles [illegible] Lord John Russel a son tour vint déclarer que malgré ces explications, il s'opposerait à un amendement qui sanctionnait un principe dont l'effet serait destructeur du bill. La discussion ainsi engagée l'opposition s'en mêla; elle se hâta d'accepter l'une des clauses de l'amendement qui pouvait servir à ses desseins, et lorsqu'on en vint aux voix, elle vota en masse pour l'amendement, elle espérait, comme l'avait dit fort nettement sir Robert Peel que du sort de cet amendement dépendait le sort du bill lui-même et que la destinée du ministère lui-même s'y trouvait liée. L'opposition fut victorieuse; la première partie de la proposition de Lord Howick l'emporta par 291 contre 270, c'est à-dire à une majorité de vingt une voix; et ce résultat effraya tellement le ministère qu'il demanda la remise de la discussion à la semaine suivante; on ne lui accorda que deux jours. Ce court répit suffit cependant au ministère pour reprendre courage; il lui donna aussi le temps de découvrir que cet amendement déclaré par lui si fatal au bill, en avait laissé le principe tout-à-fait intact. Cette espèce de changement de front du ministère, ne changea point la [illegible] de l'opposition, et elle se montra aussi favorable à la seconde clause de Lord Howick qu'elle l'avait été à la première.

"Cette séance était d'ailleurs la plus importante; elle définissait la liberté électorale. Aussi donna-t-elle lieu à une scène de confusion indescriptible; le ministre et ses propres adhérents ne s'entendaient plus; M. Home fidèle au plan primitif demandait le maintien du cens électoral à £5 et sollicitait le ministère de revenir à ce taux, M. O'Connel désespéré de la tournure que prenait les choses, s'efforça d'obtenir un ajournement, qui devait empêcher les tories d'emporter l'avantage mais sir Robert s'y opposa vigoureusement et M. O'Connel fut obligé de retirer sa motion. Ceci se passait le mercredi soir.

"Le jeudi vint et avec lui le vote tant redouté. La clause la plus importante du bill fut repoussée par 300 voix contre 289; le ministère était encore battu de onze voix. Lord John Russel alors retira le bill! Ainsi finit après une vive discussion de trois jours la merveille des neufs jours— le suffrage universel de Lord Morpeth!"

Le *Spectator* n'est pas le seul journal de l'opposition qui se réjouisse de l'échec que vient de recevoir le ministère; tous les journaux tories s'empressent de chanter victoire ou plutôt d'annoncer à grands cris le prochain et infaillible triomphe de leur parti; d'un autre côté les feuilles dévouées au ministère prétendent que les tories se flattent trop vite d'un succès encore fort problématique; que le ministère n'a rien à redouter et que les manifestations de ses adversaires ne reussiront pas à lui donner des alarmes sur sa situation actuelle non plus que sur son avenir.

Monopole des Blés. A la suite du retrait de la loi électorale pour l'Irlande, le ministère a annoncé qu'il présenterait un nouveau bill et cette annonce seule a produit une vive sensation; il ne s'agit de rien moins que de l'abolition du monopole des blés. Voici ce que dit à propos de cette présentation le *Chronicle* de Londres, feuille radicale, dans son No. du 3 mai:

"La sensation produite par l'avis que le gouvernement a donné samedi soir de la prochaine présentation d'une loi sur les blés, se répand rapidement à travers le pays. Les monopoliseurs ne lui pardonneront jamais une pareille mesure; et jamais le peuple n'en perdra le souvenir. Les ministres ont raison de compter sur l'appui de la nation pour cette mesure d'un si haut intérêt et d'une justice si incontestable. On doit donc espérer les plus heureux résultats. Dans la position prise par le ministère, une défaite dans le Parlement équivaudra toujours pour lui à une victoire. Car nous ne connaissons pas au monde d'hommes qui oseraient se mettre à sa place en prenant pour devise: "Asservissement de l'Irlande et perpétuité de la taxe du pain."

Assemblée des Américains a Londres. La mort du général Harrison a amené de la part des Américains qui résident à Londres, une manifestation pleine de convenance et de patriotisme. Ils se sont réunis sous la présidence du ministre résident, M. Stevenson, et ont adopté des résolutions inspirées par ce triste évènement. Elles sont ainsi conçues:

Résolu que les citoyens des Etats Unis, actuellement rassemblés, ont reçu avec un profond sentiment de regret la triste nouvelle de la mort soudaine de William H. Harrison, président des Etats Unis; Résolu que les mêmes citoyens porteront le deuil pendant trois mois en signe de respect pour la mémoire du défunt, et qu'ils engageront leurs concitoyens à l'étranger à suivre cet exemple;

Résolu qu'une copie de ces résolutions accompagnée du procès verbal de l'assemblée, sera adressée à Madame Harrison avec de sincères compliments de condoléance.

Ces résolutions ont été appuyées par le général Hamilton qui a rendu un éloquent hommage à la mémoire du défunt dans une improvisation pleine de chaleur et de conviction, où il a retracé le caractère de l'homme de bien, du brave soldat et du patriote dévoué dont la mort a causé tant de regrets, non seulement dans notre pays même, mais encore à l'étranger.

Une assemblée du même genre et qui a pris des résolutions analogues, a eu lieu également à Liverpool.

FRANCE.

Paris, 1er mai 1841—Louis Philippe vient de recevoir une atteinte dont il aura grand'peine à se relever. Le jury, chargé de juger l'éditeur responsable du journal *La France*, qui avait publié dans le tems de fausses lettres attribuées à Louis Philippe, a rendu un verdict de non culpabilité. Cette décision emporte implicitement avec elle pour beaucoup de gens, l'authenticité de ces lettres, et comme elles contiennent, ainsi que vous le savez, un bon nombre de sentimens fort peu français, l'espèce de consécration qu'elles viennent de recevoir, a naturellement augmenté les antipathies qui existent déjà contre le monarque.

Ces lettres, qui faisaient partie d'un article intitulé "Politique personnelle de Louis Philippe expliquée par lui-même," prouvent que le roi s'est engagé sur beaucoup de points envers les puissances Européennes. Il y promet entre autres choses qu'il maintiendra inviolablement les traités de 1815 qui ont ramené les Bourbons et placé la France dans une position toute particulière. Les fortifications de Paris et surtout les forts détachés n'ont d'autre but que de tenir en respect le peuple. Alger sera livré à l'Angleterre qui en récompense de cet abandon, promet d'être une alliée fidèle. La Pologne sera laissée à la merci de la Russie. La Pologne n'est plus, dit la lettre citée, et c'est à nous plus encore qu'au conquérant de Varsovie que le cabinet de St. Petersbourg doit être reconnaissant de l'anéantissement de ce foyer d'incessante rebellion. Rappelez-le à Vienne et plus encore à St. Petersbourg. Le roi exprime aussi la volonté formelle d'enchainer la liberté de la presse. On comprend quelle indignation doivent soulever de pareils sentimens chez ceux qui croient maintenant à l'authenticité des lettres.

L'acquittement de la *France* a amené la condamnation de la *Gazette de France*. Ce dernier journal s'est amusé à rendre compte d'une manière inexacte le procès de son confrère; le gérant responsable a été sur le champ appelé à comparaître devant la cour d'assises qui, jugeant sans jury, l'a condamné à 5000 francs d'amende et à la publication de mille affiches du jugement. La partie du compte rendu de la Gazette qui était spécialement attaquée, est celle où ce journal affirmait que M. Berryer, avocat de la France, avait prouvé l'authenticité des lettres. N'était-il pas important de démentir sur le champ par une manifestation éclatante une semblable assertion! On a trouvé des juges qui ont consenti à se charger de la faire.

—Le roi a signalé l'anniversaire par le baptême du comte de Paris et par la publication d'une amnistie qui s'applique à 187 individus condamnés par les tribunaux ordinaires et à 520 soldats subissant des jugemens prononcés par des conseils de guerre. Ni le Prince Louis Bonaparte ni ses complices ne pouvaient être compris dans cet acte de clémence.

Les ministres ont obtenu près de quatre millions pour les navires à vapeur entre Marseille, la Corse et Alexandrie. Il est probable aussi qu'une ligne sera établie de l'isthme de Suez à l'île Bourbon.

—La dispute entre la France et l'empereur de Maroc s'est terminée par un arrangement à l'amiable. L'empereur a reconnu que tous les Algériens devaient être considerés comme sujets du roi de France.

—Le bruit courait à Paris dans la soirée du 30 avril que le duc d'Aumale, l'un des fils du roi, avait été tué ou du moins dangereusement blessé à Alger; mais on ne croyait pas généralement à cette nouvelle.

Le 27 avril on a vu passer à Rennes un wagon portant quatre millions en or envoyés par la république de Haiti à valoir sur l'indemnité des anciens colons. (*Le Commerce.*)

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid vont jusqu'au 21 avril. Les Cortès ont nommé une commission chargée de régler le mode d'élection de la Régence. On pense qu'aussitôt que cette question sera terminée, l'armée sera réduite à 40,000 hommes; mais on n'en est pas encore, à ce qu'il parait à cet heureux moment; car le comité aura grand'peine à se mettre d'accord; il n'y a pas réussi dans les deux premières réunions. La majorité de la Chambre des Députés est en faveur de la nomination de trois régents, le Sénat n'en veut qu'un seul et c'est Espartero. En attendant cinquante mille hommes sont à Madrid pour y assurer l'ordre.

— Le gouvernement a pris plusieurs mesures qui ont fort irrité le pape, il a déclaré que les bulles, brefs, rescripts, monitoires ou autres documens émanés du Saint Siège ne pourraient être publiés en Espagne sans avoir obtenu sa sanction préalable; il a en outre supprimé par un décret la société pour la propagation de la foi, et ordonne aux autorités civiles et ecclésiastiques d'empêcher les assemblées et les publications de cette société; les juges et alcades doivent mettre sous séquestre tous les fonds de la société sur lesquels ils pourront mettre la main. L'indignation du pape s'est hautement manifestée: il a refusé de recevoir le marquis de Vilalba, ambassadeur d'Espagne, qui a immédiatement quitté Rome pour retourner à Madrid.

—On assure que Cabrera, sans respect pour la parole qu'il avait donnée, est rentré dans la Catalogne afin de soulever de nouveau le Nord de l'Espagne. Une pareille nouvelle a besoin de confirmation; mais il parait qu'un autre chef de carlistes, Tristany, est en effet en Catalogne, grâce à la connivence du Clergé."

ORIENT.

Turquie.—Les nouvelles de Constantinople vont jusqu'au 7 avril. Les changemens survenus dans le cabinet, n'arrêteront pas, à ce qu'il parait, les réformes commencées par Reschid Pacha. Le nouveau ministre, Rifaat Bey, a exprimé sa résolution de donner un plein effet au hatti-shérif dont la révolution ministérielle semblait mettre l'existence en question. Malgré ces assurances, le renvoi de Reschid Pacha a déterminé la retraite d'un certain nombre d'officiers chrétiens qui étaient au service de la Porte.

—Le Sultan était indisposé aux dernières dates; et à ce propos le bruit courait qu'on avait tenté de l'empoisonner.

Egypte.—Les dernières lettres d'Alexandrie sont du 7 avril; elles ne contiennent rien de nouveau. La peste continue à faire de grandes ravages en Egypte; Méhémet-Ali s'est retiré dans une maison de campagne et Ibrahim Pacha s'est enfermé dans son palais au Caire.

Candie.—L'insurrection parait s'étendre dans l'île; à Spakiah les insurgés étaient en telle force qu'ils ont tenu en échec un corps de 3500 Turcs, nouvellement arrivé de Constantinople. Les consuls étrangers étaient sur le point de s'embarquer à bord d'un navire [illegible]

Départs et Arrivées, par ordre de date, des navires à vapeur entre le Nord-Amérique et l'Angleterre; époques où les lettres doivent être expédiées de la Nouvelle-Orléans.

Noms des navires à vapeur.	Departs d'Angleterre.	Departs du Nord.	[illegible]
British Queen	Londres, mai 1	N.-York, jn. 1	[illegible]
Acadia	Liverpool, mai 4	Boston, jn. 1	[illegible]
Great-Western	Bristol, mai 2	N.-York, jn. [illegible]	[illegible]
Columbia	Liverpool, jn. 4	Boston, juil. 1	[illegible]
Président	Liverpool, jn. 1	N.-York, juil. 1	[illegible]
Britannia	Liverpool, jn. 19	Boston, juil. 17	[illegible]

COMMERCIAL.

BANQUE D'ANGLETERRE.

Etat trimestriel des dettes et créances de la banque d'Angleterre, du 3 février au 27 avril 1841, inclusivement.

Dettes.		Créances.	
Circulation,	£16,367,000	Sécurités,	£22,[illegible]
Dépôts.	7,215,000	Métaux précieux.	[illegible]
	£23,913,000		£23,[illegible]

Marché de Coton.

LIVERPOOL, 30 avril.

Le marché a manqué d'animation pendant toute la semaine; et une baisse de ⅛ d. dans quelques circonstances de ¼ d. a eu lieu sur les qualités basses et ordinaires. Les avis défavorables que nous continuons à recevoir de Manchester et l'absence de demandes par la spéculation sont les principales causes de cet état de choses; cependant, malgré tout, il parait impossible qu'avec une telle abondance d'argent et une telle prospérité des affaires, la branche la plus importante de notre commerce puisse rester long temps encore dans cet état d'inactivité.

On dit que les marchés étrangers sont, en ce moment, surchargés, et les fabricans, pour obvier à cela, parlent de réduire encore leur temps. Si cela a lieu, il pourra en résulter une nouvelle baisse sur les qualités inférieures. Mais pareille chose n'est pas probable en présence du déficit qui est généralement admis dans la récolte des Etats-Unis.

Les ventes de la semaine s'élèvent à 14,610 balles. L'importation est de 26,560 b. Les qualités américaines sont ainsi cotées: ordinaire de [illegible], bon ordinaire de [illegible]; bon ordinaire et petit courant de 6⅛ à 7; petit courant de [illegible] 7⅛; courant de 7⅛ à [illegible] d.

LIVERPOOL, 30 avril.

Les demandes continuent à être limitées et les détenteurs se sont soumis à une nouvelle baisse de ⅛ à ¼ d. sur les qualités basses et ordinaires d'Amérique, tandis que toutes les autres descriptions sont d'une vente très difficile aux cours actuel. 800 b. d'Amérique ont été prises par la spéculation; et 350 do et 450 Surat pour l'exportation. 2550 bal. d'Amérique; 100 Bahia et 50 Surat, ont été expédiées ou vendues dans l'intérieur, dans le courant du mois.

Les ventes de la semaine sont: 11,310 balles dont 4650 Nouvelle-Orléans de 5 [illegible] à 6, 1600 Mobile, Alabama et Tennessee de [illegible] à 7¼, 1770 Surat de 4 [illegible] à [illegible] d.

Stock au 30 avril 1841; 421,000 b. à la même époque en 1840; 372,530.

LIVERPOOL, 2 mai.

Il ne s'est vendu aujourd'hui que 2,500 balles Il n'y a pas de changement quant aux prix, mais en somme le marché a un air plus satisfaisant. Le commerce a [illegible] acheté, 2000 balles ont été vendues samedi.

LIVERPOOL, 4 mai.

L'arrivée de l'Acadia, qui nous a apporté des avis du 17 des Etats-Unis qui sont d'une nature favorable à ce produit, n'ont donné aucune impulsion à notre marché qui reste calme en l'absence de demandes. On ne saurait dire qui pourra produire sur notre marché une influence favorable jusqu'à ce que la consommation ait beaucoup augmenté et augmenté d'une manière permanente. Les ventes d'aujourd'hui sont de 2000 à 2500 b. aux prix de la semaine dernière; et s'il s'est fait quelques légères concessions c'est en faveur des acheteurs.

HAVRE, Vendredi, le 30 avril 1841.

COTON.—Depuis l'arrivée du *Formosa*, qui nous a apporté des avis de New-York, nous annonçant des envois considérables pour notre port, les détenteurs, généralement, se sont montrés plus empressés de réaliser, et les demandes étant limitées, ils ont été obligés de se soumettre à quelques nouvelles concessions, principalement sur les qualités ordinaires qui sont plus abondantes. Il y a donc eu une baisse de 5f à 6 sur ces sortes et de 2 à 3 f sur les qualités *mitoyennes*; les qualités supérieures n'ont eu aucune demande et nos cotes ne sont que nominales pour ces descriptions.

Les avis des districts manufacturiers sont plutot favorables qu'autre chose, et le temps est à tous égards des plus propres, cependant les acheteurs hésitent encore à se lancer dans de nouvelles opérations dans la crainte d'une nouvelle baisse, et à cause des arrivages considérables qui sont attendus, et pardessus tout à cause de la mauvaise position de ce produit sur les marchés anglais. Cependant quelques achats ont été faits pour le travail; nos prix des qualités ordinaires des Etats-Unis étant au dessous de ceux de Liverpool. Au point de vue retrospectif il y a eu depuis le commencement du mois une dépréciation de 10 francs sur les qualités ordinaires et de 6 f. sur les mitoyennes. L'importation de ce mois est de 41976 b. et l'exportation de 2426 bal.

Les ventes de la semaine embrassent 5216 b. dont 3467 b. de la Nlle-Orléans de 77 f à 115 f 50, 712 Mobile de 7[illegible] à 106 f, 1089 Upland de 80 f à 94 fr et Bresil à 117 f 60.

Importation de la semaine, 14 [illegible] balles.

Stock au 30 avril 1841, 91,000 bal. dont 86,000 balles d'Amérique.

do 1840 105,000 do [illegible],000 balles d'Amérique.

HAVRE, 2 mai 1841.

Le marché reste dans un grand état de dépréciation, tant à cause des envois considérables que l'on attend que des avis défavorables qui nous parviennent des marchés anglais. Il ne s'est vendu hier que quelques centaines de balles Upland à la baisse mentionnée dans notre dernière circulaire, et les acheteurs retiennent encore d'opérer et [illegible] à une nouvelle baisse.

DERNIERES DATES.

New York	mai 20	Liverpool	mai 4
[illegible]	mai 19	Londres	mai 3
Philadelphie	mai 21	Havre	mai 2
Washington	mai 22	Paris	mai 1
Baltimore	mai 21	Bordeaux	avril 24
Charleston	mai 2[illegible]	Madrid	avril 24
Veracruz	mai 7	Rome	avril 16
Tampico	mai [illegible]	Havane	mai 19
[illegible]	avril 2[illegible]	[illegible]	[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES

Navire Delaware, Patten, Liverpool, A. & J. P. Whitney.
Perdonnett, Foote, Liverpool, Gostenhoffer & Davis.
Rochester, Owen, Havre, A. & J. Dennistoun & co
St-Louis, Kurtz, Philadelphie, Moss & Harris.
Brick Eagle (Ang) Campbell, St-Johns, (N. B.) J. A. [illegible]relli & co.
Good Hope, Hanbury, Mobile, P. C. Shannon.
Goelette Ont. [illegible], Corson Richmond, J. B. Bailey.
Butler, Daniel, Mobile, au capitaine.
Dream Reid, Mobile, au capitaine.
Urchin, Almy, St-Josephs, (Flo) J. W. Stilwell & co
Zerviah, Stevens, Richmond, J. Alexander
Alligator, Lewis Key-West au capitaine.
Bold Commander, Wing, Boston, J. Alexander.
Pequot, Thinney, Mobile. C. J. Wheeler.

ARRIVES

Goelette Richard, Baker, en 11 jours de Charleston, au capitaine.
Steamer Prairie, Hart, de Bayou Sara.
" Panola, Gantier, des Opelousas
" Colorado Streck, de Lafourche.
" Little Rock [illegible], de Little Rock.
" Jim Brown, Cholwell, de Mids Point.
" Missouri, [illegible], de St-Louis

MEMORANDA.

Liverpool, 2 mai.—Arrivés de la Nouvelle Orléans, [illegible] Queen—[illegible] le Paris, King; le 29 avril, l'Ocean, Daly 29 la Palestine, Littlefield, et l'Eliza-Thornton; 27 le Baltic, Webb; 26 l'Elizabeth, [illegible] et le Virginia, Eaton; 21, le Henry, Bliss.

Expédié de Liverpool pour la Nelle Orléans, 30 avril, le Normandie.

En charge à Liverpool pour ce port, 26 avril, l'Alfred, Cheever.

Arrivés, au Havre de la Nouvelle Orleans, 29 avril, le Charles, Coffin, le Bangor, Olm; le Frank [illegible], Rogers, la Ville-de-Paris, Trott; 21, le Nonantum, King.

Partis du Havre pour la Nouvelle Orléans, 28 avril, le Rialto, Adams; l'Hindoo, Fitch; 27 le [illegible], Moran, 24, l'Argo, Anthony; 22, le Walkona, Borland, 20 l'Océana, Hammon.

En charge au Havre pour la Nelle Orléans, 29 avril, le Bangor, Olm, partant sous peu.

Partis de Bordeaux pour la Nouvelle Orléans, [illegible] avril, le Vaillant, Bienvenu; le Talma, Cayol, de la Nelle Orléans, est arrivé le 16.

En charge à Bordeaux pour la Nelle Orléans, 20 avril, le Talma, Cayol, partant le 10.

Arrivé à Anvers de la Nouvelle Orléans, 21 avril, le Nimrod, Lund.

Arrivé à Aberdeen de la Nouvelle Orléans, le 27 mars, le Globe, Shelby.

Arrivé à Brême de la Nouvelle Orléans, 21 avril le Diana Bac[illegible], la Pauline, Meyer, arrivé de ce port, le Favorite, Ariens.

Arrivé à Brielle, de la Nelle Orléans, 20 avril, le Glem, Harrison.

Arrivés à Gibraltar de la Nelle Orléans, 1er avril, le Robert Morris, Walker, 17, le Mazeppa, Giberson.

En charge à Londres pour ce port, 29 avril, le Sarah Marks, Batson.

Arrivé d'ici à Longhope Orkney, 22 avril, le Glasgow, allant à Hull, et ayant éprouvé de forts coups de vent pendant 14 jours.

Arrivé d'ici à Halifax, le 15, Rob Roy, Williams, le 18, D. B. Keeler, Emery.

Expédié à Boston pour ce port, le 19 mai, brick Christiana, Ballard.

Expédié à New-York pour ce port, le 18 mai, le navire Vicksburg, Berry.

Arrivé d'ici à Philadelphie, le 20 mai, goëlette Porto Rico, Parker.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE ENVIRON DEUX MILLE LIVRES DE VIEUX CARACTERES D'IMPRIMERIE, en caisses; ce métal est excellent pour les moulins à coton et autres machines où l'on est obligé d'employer un métal plus dur que le plomb. A vendre à bas prix en quantités à la convenance de l'acheteur. 27 mai

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait en cette ville, sous la raison de Valls et Meugens, est ce jour, dissoute d'un consentement mutuel. Bartholomew Valls est chargé de la liquidation des affaires de la ci-devant société.

B. VALLS,
T. MEUGENS,
31 mai 1841. par T. VALLS, avocat.

Le soussigné continuera les affaires en son propre nom et, pour son propre compte, à son ancien établissement, rue Gravier, no. 36.

31 mai—3 B. VALLS.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société existant à la Nouvelle-Orléans sous la raison de Binoche frères, est, à dater de ce jour dissoute d'un commun accord. M. L. Binoche reste seul chargé de la liquidation.

Désirant liquider promptement, toutes les marchandises restantes seront vendues à une grande réduction de prix.

Les personnes redevables à la société sont priées de régler leur compte sous le plus bref délai possible, et celles à qui il en dû voudront bien présenter le leur. 31 mai—1a

LE soussigné prévient ses connaissances et le public, qu'à partir de ce jour il a formé une société avec M. Alphonse Noël, qui pendant son absence sera chargé de la liquidation de ses affaires.

La maison de commerce sera Decaux et Noël.

M. J. Decaux partant mardi prochain pour France, prie les personnes qui ont des commissions à lui remettre de se présenter avant son départ.

Nouvelle-Orléans, 31 mai 1841.

31 mai J. DECAUX, 25, Chartres, encoignure Conti.

MOUSSE—10 balles à vendre par
31 mai JAS. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

PORC—500 barils porc mess, prime et M. O. à vendre par
31 mai CHS. DOANE, 69, rue Poydras.

GRAISSE—150 barils et 600 barillets, à vendre par
31 mai CHS. DOANE, 69, Poydras.

LARD—10 boucauts plats-côtés et épaules, à vendre par
31 mai CHS. DOANE, 69, Poydras.

THE poudre à canon et impérial, à vendre par
2 mai CHS. DOANE, 69, Poydras.

TOILE et Corde d'emballage—50 rouleaux cordes du Missouri, et 350 pièces de toile, à vendre par
31 mai CHS. DOANE, 69, Poydras.

INDIENNES et mousseline—6 caisses à vendre par
1 mai WM. C. TOMPKINS & Co. 59 Gravier.

HUILE des tanneurs—10 barils à vendre par
31 mai WM. C. TOMPKINS & Co 59, Gravier.

EAU-DE-VIE—300 barils eau-de-vie américaine, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.
31 mai 59, rue Gravier

CIGARES—Un assortiment considérable de cigares de la Havane des meilleures marques, à vendre par
3 mai J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.

PORC d'habitation—200 barils P. O. de tendre O., et mess tendre, à vendre par
31 mai CHS. DOANE, 69, Poydras.

CHANGE sur Boston—à 60 et 90 jours de date, à vendre par THAYER & CUSHING,
31 mai 30, rue Gravier.

WHISKEY—125 barils whiskey rectifié, à vendre par CLAYMER, BRITTON & SWIFT
31 mai 46, rue Tchoupitoulas.

PORC, Mess, M. O., P. O., rump, et échine, à l'inspection à vendre par CLAYMER, BRITTON & SWIFT,
31 mai 46, rue Tchoupitoulas.

GRAISSE—200 barillets en mi-soin et à vend. e par
CLAYMER, BRITTON & SWIFT,
31 mai 46, rue Tchoupitoulas.

PORC—Jambons, plats-côtés et épaules, en magasin et à vendre par CLAYMER, BRITTON & SWIFT,

PATROUILLES [illegible]

LES membres [illegible] ... 6 juin prochain, à 5 heures [illegible] réunion à l'arsenal.

Cette réunion étant convoquée à la demande du corps [illegible] officiers du bataillon, les officiers et soldats sont tenus de ne pas y manquer.

Les membres honoraires voudront bien également s'y trouver. Par ordre du major,

AD. SCHREIBER,
31 mai Adjudant major.

AMANDES douces et sans bre, à vendre par
31 mai B. VALLS, 36, Gravier.

ESPECES—4000 piastres, à vendre par
FREREES & MILLARD,
31 mai 24, Vieille Levée.

MANNE—8 caisses manne fraiche, récemment reçue et à vendre par B. VALLS,
31 mai 36, rue Gravier.

OLIVES—225 barilliets, à vendre par
31 mai B. VALLS, 36, Gravier.

CHANGE sur la Havane à vendre par
31 mai J. N. RICULFI & Co

PORC—150 barrils mess, M. O., P. O., et rumps, à l'inspection de Bozant, et à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
31 mai 25 rue Gravier.

GRAISSE—300 barillets à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
31 mai 25 rue Gravier

LIQUEURS DU PAYS—40 barils brandy et genièvre, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
31 mai 25 rue Gravier.

CIGARRES—1000 milliers cigarrs superieurs de la Havane, consistant en Regalias, Trabucos et Canones, des marques les plus réputées, venant de la fabrique Davenport, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT,
31 mai 25 rue Gravier.

RIZ—75 tierçons excellent riz de la Caroline, débarquant de la goëlette Richard, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
31 mai 25 rue Gravier.

REFREGERATEUR—30 refrégérateurs ou caissons à glace, reçus et à vendre par
27 mai WM. GRANT, 28, Douane.

LES soussignés ont reçu et offrent à vendre, en lots à la convenance des acheteurs un nouvel envoi de leur poudre à tirer, de la marque "Edw. Park Mills"
HEBBAUT FRERES,
31 mai 78, rue Bienville.

PLAQUES de ferblanc—150 caisses de Pontpool, 1-4 en débarquement et à vendre par
31 mai PRIESTLEY & REIN, 19 N. Levée.

RAVENS DUCK—200 pièces à vendre par
3 mai GEO GREEN & BRO. 86 Gravier

VIN de Marseille—500 barriques des marques de Rutford & Borgasse en débarquement et à vendre par
31 mai GEO GREEN & BRO, 86 Gravier.

TOILE à draps du pays—120 balles 1re qualité, à vendre par
31 mai GEO GREEN & BRO, 86 Gravier.

SUCRE raffiné en [illegible], cassé et en poudre de 1re qualité de la raffinerie de Boston, continuellement en mains et à vendre par
31 mai H. A. NORCROSS, 40 Gravier.

SAUMONS—Quelques 1-4 de baril saumons épicés en magasin et à vendre par
31 mai H. A. NORCROSS, 40 Gravier.

POIS—Le soussigné vient de recevoir un assortiment de pois de vache (cow peas) qu'il vendra à des conditions avantageuses. WM. DINN,
31 mai 31, rue de la Commune.

CHANDELLES—150 caisses chandelles de suif, et 100 caisses blanc de baleine, récemment reçues et à vendre par WM. GRANT,
31 mai 28, rue de la Douane.

SAVON 600 caisses savon, marque de Valentine extra no. 1; savon d'Ox et de Boston, reçus et à vendre par
WM. GRANT,
31 mai 28 rue de la Douane.

SUCRE de la Havane—blanc et brun, de choix, à vendre par BLASCO & SIMIDEI,
31 mai 26, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—600 milliers comprenant un assortiment complet de toutes sortes, tels que regalias canones, &c. marques de choix, à vendre par
BLASCO & SIMIDEI.
31 mai 26, rue Commune.

MARCHANDISES sèches en débarquement du navire Tennessee de Boston, et à vendre à des conditions avantageuses—50 caisses indiennes d'etoffes différentes qualites, jeans à [illegible], toile à chemises, cotonnades, denims, &c. à vendre par
31 mai WM. C. TOMPKINS & Co. 59, Gravier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la Municipalité No. Un.
Séance du Lundi 26 avril 1841.

Attendu, Que ce Conseil, sur l'avis du comité réuni des finances et améliorations désire faire avancer aussi rapidement qu'il est possible, les améliorations dont le besoin est le plus immédiat dans la Municipalité, No. 1, et satisfaire ainsi les vœux et les espérances de ses habitans, en conséquence,

Il est résolu, Que le Maire soit et demeure autorisé à donner avis public dans le Courrier et dans l'Abeille, que des propositions cachetées seront reçues par lui jusqu'au 31 mai prochain pour le pavage [en vertu d'un contrat qui sera passé pardevant Jos. Cuvillier, notaire public] de 75,000 varres carrées en pierres rondes des meilleures qualités assorties. Ledit pavage devant comprendre les bordures en pierre [curb & gutters stones] partout où il sera besoin. Le tout devant être exécuté d'après la meilleure méthode, et comprenant les rues ci-après désignées:

Quartier, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Ursulines, depuis Dauphine jusqu'à Remparts.
St. Philippe, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Du Maine, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Ste. Anne, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
St Pierre, depuis Bourbon jusqu'à Remparts.
Conti, depuis Royale jusqu'à Remparts.
Remparts, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourgogne, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Dauphine, depuis Canal jusqu'à Esplanade.
Bourbon, depuis Canal jusqu'à St. Philippe.

Ainsi que toutes les intersections desdites rues avec les ponts qui y seront nécessaires. Les côtés desdits ponts seront confectionnes en pierres liées par des traverses en fer et recouvertes en madriers de cyprès de quatre pouces d'épaisseur, assujetties le plus solidement possible.

Les tuyaux de la machine hydraulique et du gaz, ainsi que leurs conducteurs portant des tuyaux principaux pour être conduits sous les trottoirs devront être posés avant le pavage. Les banquettes qui exigent des réparations devront être réparées au frais des propriétaires.

Résolu, Que l'asphalte maintenant dans la rue Bourbon sera fouillé par le contracteur et enlevé par cette Municipalité, qui se réserve de conserver son droit sur tous les matériaux.

Résolu, Que tous les matériaux pour l'ouvrage ci-dessus mentionné seront fournis par le contracteur ou les contracteurs.

Résolu, Que le contracteur ou les contracteurs s'obligeront à entretenir le dit pavage en bon état pendant l'espace de trois années après qu'il aura été achevé, et qu'il fournira un cautionnement bon et valable à la satisfaction du Maire et du comité des améliorations, au montant de quarante mille piastres, pour répondre à la fidèle exécution de son contrat.

Résolu, Que la durée de l'achèvement du dit ouvrage devra être spécifiée dans les dites propositions.

Résolu, Que les paiemens pour le pavage, les ponts, etc., seront effectués en bons ou billets au taux spécifié par la teneur des dits bons garantis en capital et intérêt par la municipalité No. 1, en la manière qu'il a, par un arrangement fait par cette corporation avec la banque des Citoyens, sur livraison de chaque trois ilets ou plus dans chaque rue, le montant des paiemens à faire, sur chaque livraison, sera déterminé par le certificat d'acceptation et approbation qui sera fourni par le voyer avec le comité des améliorations.

Résolu, Que cette portion de la somme dépensée pour ledit pavage, qui doit être remboursée à la corporation, par les propriétaires sur la façade desquels le pavage et autres améliorations auront été effectuées, sera payé à la corporation, au moyen des billets fournis, respectivement par lesdits propriétaires, payables à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois, en y ajoutant un intérêt annuel de six pour cent à l'ordre du trésorier du département des travaux publics et améliorations. Lesdits billets devront être fournis immédiatement par les propriétaires, sur la façade des trois premiers ilets, où le pavage devra être commencé et successivement de la même manière pour chaque trois ilets. En cas de refus de la part des propriétaires de fournir leurs billets en la manière et à l'époque ci-dessus désignés, le contracteur n'en commencera pas moins le pavage et les propriétaires en retard seront immédiatement poursuivis. Les propriétaires qui préfèreront effectuer leurs paiemens au comptant, auront la faculté de le faire.

Résolu, Que l'ordonnance antérieure passée par ce conseil concernant le pavage de la rue Bourbon soit abrogée.

Résolu, Que le maire et le comité des améliorations soient et demeurent autorisés à acheter ou faire acheter aux meilleurs termes et conditions possibles pour la municipalité No. 1, toutes les coquilles et gravois en lest qui seront nécessaires pour ferrer en coquilles et niveler les rues ci-après désignées:

La rue Dumaine, depuis la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être ferrée en coquilles et nivelée, et de là jusqu'au quartier du bayou St.-Jean, ladite rue devra être nivelée et arrangée avec la terre du fleuve.

La rue d'Orléans, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St.-Jean, devra être ferrée en coquilles, nivelée et convenablement égouttée au moyen de fossés.

Le côté droit de la rue adjoignant le canal Carondelet, depuis la rue Remparts jusqu'à la rue Claiborne, devra être arrangé avec des coquilles et du gravois, et depuis la rue Claiborne jusqu'à la machine à vapeur au bayou St.-Jean, devra être arrangé avec des coquilles et égoutté au moyen de fossés. La totalité de ce travail sera effectué par les nègres de chaine et les tombereaux de la ville, sous l'inspection immédiate du voyer ou de son député, ce travail devra être commencé et exécuté aussitôt après que les matériaux auront été achetés et obtenus.

[Signé] PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 29 avril 1841.
[Signé] WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme,
S. W. WATERS, Secrétaire.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

AVIS est par le présent donné qu'en vertu des résolutions qui précèdent, lesquelles ont été prises par le Conseil de la Municipalité No. Un, dans sa séance du 26 courant, je recevrai des soumissions cachetées jusqu'au 31 mai prochain inclusivement, pour le pavage mentionné dans lesdites résolutions, lequel devra être fait et payé conformement aux conditions stipulées par ledit Conseil.

Les entrepreneurs, en m'adressant leurs propositions, voudront bien y mettre cette suscription: "Soumissions pour le pavage, décrété par les résolutions du Conseil de la Municipalité No. Un, adoptées le 26 avril 1841."

1er. mai.—25 WM FRERET, Maire.

☞ Les entrepreneurs voudront bien remarquer que l'ordonnance ci-dessus, pour paver le carré de la ville adoptée le 26 avril 1841, a été amendée par la résolution du 3 courant, comme suit:

Résolu, Que l'ordonnance concernant les propositions à recevoir pour le pavage du carré de la ville, soit et demeure amendée de manière que le chiffre de la totalité du pavage soit changé en manière à être de 50,000 yards carrés au lieu de 75,000 yards, et que les propositions déjà reçues seront modifiées en conséquence:

De plus, Qu'il sera reçu de nouvelles propositions pour le remplacement de 25,000 yards carrés de pavage. Les materiaux pour ce dernier travail seront fournis par la municipalité No. 1, et ce pavage devra être exécuté dans la rue des Remparts.

Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 15 mai 1841
Signé WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme,
S. W. WATERS, [illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 1er Juin.
Au bénéfice de M. Mathieu.
Les trois représentations de
PAUVRE IDIOT;
OU LE SOUTERRAIN DU CHATEAU D'HEIDELBERG.
Drame nouveau en 5 actes [illegible].
LE MANNEQUIN DE BERGAME,
Opéra nouveau en 1 acte.
LA CACHUCHA,
Vaudeville nouveau.

GYMNASE MUSICAL.

LES membres de cette société sont priés de se réunir le mercredi, 2 juin, à 7 heures du soir pour la libre chanson musicale.

M. F. Kroll informe le public, qu'il tiendra tous les jours, excepté le jeudi et dimanche, dans la salle du Gymnase musical, une classe de Solfège depuis 5 jusqu'à 7 heures du soir à raison de $5 par mois.

S'adresser au Gymnase Musical, encoignure Royale et d'Orléans, ou le 1er. [illegible] de M. Vigné, l'entrée par la rue d'Orléans. 31 mai—1m

GRANDS CONCERTS D'ETE,
AU
JARDIN DE CARROLLTON

Ces concerts conduits par MM. COBINI & LEHMANN auront lieu tous les dimanches, pendant la saison.

La Compagnie du Rail Road n'a rien négligé pour rendre les soirées agréables dans ce superbe jardin. Les illuminations seront à l'instar de celles du Jardin Turc à Paris.

Il y aura également des amusements gymnastiques.
Il y aura [illegible] tous les samedis.
Prix d'entrée 50 cents.

N. B. Le restaurant sera approvisionné de tout ce que la saison offre de meilleur et de plus recherché et le café pourvu des meilleurs vins et liqueurs, &c. 29 mai

BALS D'ORLEANS.

☞ Le soussigné donnera son premier GRAND BAL PARE, samedi soir, le 1er mai 1841, et les bals continueront les lundi, mercredi et samedi pendant toute la saison.

☞ Prix d'entrée pour les cavaliers $2
1 mai MITAUD.

AUX HABITANTS ET AUX MEDECINS.

LES soussignés appellent l'attention des habitants et des médecins sur leurs approvisionnements de drogues et médicaments frais qu'ils reçoivent constamment d'Europe et du Nord et qu'ils garantissent être de qualité supérieure SICKLES & Co.
24 mars—3m Droguistes et pharmaciens, 40 Canal.

VENTES DE SHERIF.

Mme. D. F. Barth vs Jacob Wetzel.—No 18972.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, il sera vendu, samedi, le 3 juillet 1841, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus.

La moitié indivise de ce lot de terre situé au faubourg Delord, de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Delord, Magasin, Poyfarré et Camp, et désigné par le no. un, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur général, le 12 mai 1840, et annexé à un acte passé pardevant D. L. McKay, notaire, le 25 du même mois et de la même année, le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Delord et Magasins, et mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Delord, mesure anglaise, ensemble les priviléges et dépendances qui se trouvent sur le dit lot de terre ou qui y appartiennent en aucune manière.

Conditions—$1061 80/100 avec intérêts et frais comptant et la balance à 6, 7, 8, 9 et 10 ans de crédit, du 10 mai 1838, en portions égales, l'acheteur fournissant ses billets avec caution bonne et suffisante, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement portant intérêt à raison de dix pour cent par an.

V. ALLAIN,
31 mai—1ps Sherif de la paroisse d'Orléans.

Gabriel Mathieu contre ses créanciers.

COUR DE PAROISSE—No. 12219—En vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale, dans cette ville samedi, le 3 juillet 1841, à midi, la propriété ci après decrite abandonnée par le dit insolvable à ses créanciers.

Un lot de terre situé au faubourg Tremé, rue Roman entre les rues Dumaine et St. Philippe mesurant 30 pieds de face sur 127 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant.

V. ALLAIN,
Sherif de la Paroisse d'Orléans et syndic.
31 mai—4, 1ps

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Bernard Duchamp—Adjudication de Baux, par le Register des Testamens—Mercredi, neuf juin 1841, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu d'un ordre rendu par la Cour des Preuves pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 26 mai 1841, il sera offert en vente publique pour le compte de la communauté et de la succession de Bernard Duchamp, les Baux à ferme pour cinq années [illegible] de la propriété ci-après décrite, savoir: Les [illegible] dépendances de Duchamp, situées sur le chemin du Bayou [illegible] seront adjugés au dernier et plus offrant enchérisseur aux conditions ci-après décrites, pour les dimensions desdits lots voir le plan fait par Bourgerol, voyer en date du 10 avril, 1839, et déposé à l'étude de Lucien Hermann, notaire public. Plusieurs de ces lots font face au chemin du Bayou et aux rues de l'Esplanade, Claiborne et autres rues avoisinantes.

CONDITIONS

Chaque bail sera de dix ans, à dater du jour de l'adjudication, avec le privilège de le renouveler pour dix autres années, et aux mêmes conditions, mais le preneur devra en donner avis au bailleur au moins six mois avant l'expiration du premier terme.

Le prix du bail sera payable à un, deux, trois, quatre et cinq ans, à partir du jour que commencera ledit bail: le paiement sera assuré par des billets endossés à satisfaction.

A l'expiration de chacun des baux, il sera tenu compte aux preneurs des améliorations qu'ils auront faites sur les terrains dont le bail leur aura été adjugé, la valeur desquelles améliorations sera fixée par deux experts dont chacune des parties en nommera un, et lesquels à leur tour nommeront le tiers en cas de désaccord, au départager; cette valeur ainsi déterminée, sera payée par le bailleur aux preneurs à un, deux, et trois ans en billets portant hypothèque sur la propriété. Dans les améliorations remboursables comme il est dit ci-dessus, il ne sera compris que les maisons à loger et leurs dépendances.

N. N.—Les actes seront passés pardevant Lucien Hermann, not. pub. aux frais des preneurs.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.
29 mai

COUR DES PREUVES—Attendu que Louis Laroque Turgeau a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Louis Antoine Laroque Turgeau, décédé intestat; Avis est par le present donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,
31 mai W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

FERBLANC—marque de Pontpool, à vendre par
27 mai CHARLES CLEGG, 11, St.-Charles

CAFE—200 sacs café de Rio, à vendre par
WM. G. HEWES & Co,
28 mai 19, rue Natchez.

LA Banque du Commerce tire sur Philadelphie, Baltimore, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
27 mai GEO. O. HALL, caissier.

FARINE de Maine, 100 barils à vendre par
7 mai THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier.

SUCRE—50 boucauts sucre en débarquement, et à vendre par F. PAYE & Co.
27 mai [illegible]

CIGARES—100,000 Cabanas, Regalias, de différentes qualités, en magasin et en débarquement de la goëlette Havana, à vendre par J. N. RICULFI & Co,
25 mai 11, Toulouse.

VINS de Bordeaux—50 barriques Vin de Bordeaux des marques de St. Julien Medoc, LaBurthe Haut Brion, reçus par le Louis XIV, et à vendre à bas prix pour clore une consignation. V. & O. VIGNAUD,
24 mai 49, rue de Chartres

A LOUER—Une maison en briques à 2 étages, située dans la rue des Ursulines entre Bourbon et Royale. S'adresser à LAUVE FRERES,
24 mai 1m. No. 26, Vieille Levée.

A LOUER OU A VENDRE—La jolie maison de campagne de Mme Ve Duvergès située de Pauger bord du fleuve à un mille au dessous de la ville, il y a au devant un joli parterre, très bien entretenu. Pour les conditions, s'adresser à J. B. Olivier, rue Royale No. 215. 2 mai 37—

MACHINE A VAPEUR.

LES soussignés, agens de Goodloe & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, scies, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
8 av—1an FRERET BROTHERS.

LE soussigné devant s'absenter momentanément de l'Etat pour faire un voyage en France, donne avis aux personnes avec lesquelles il a des affaires, que M. Vincent L. Girard est chargé de sa procuration pendant son absence et qu'elles pourront s'adresser à lui en son lieu.
Nouvelle Orléans, 26 mai 1841.
29 mai—3 G. JULIEN.

PERDU avant-hier, vers midi, sur le chemin qui longe le canal Marigny, depuis le coude jusqu'au chemin de Gentilly, ou bien sur ce dernier chemin, le pont du Bayou ou le chemin de la Metairie jusqu'au canal de la Banque, un portefeuille en peau de veau, renfermant environ dix piastres en billets de municipalités, quelques papiers et surtout deux billets souscrits par F. Newman, ordre de Jean Legier, et par lui endossés ainsi que par L. B. Rey; l'un est daté de la Nlle-Orléans, le 24 mars 1840, de la somme de cinq cent cinquante piastres, payable au 12 mars 1841, paraphé ne varietur par M. Louis Hermann, notaire, et porte un acquit de deux cents piastres à compte; et l'autre est daté de la Nouvelle-Orléans, le 16 mars 1841, de la somme de trois cent cinquante piastres et payable à 8 mois.

Le public est prévenu de ne point négocier ces billets ou que le paiement en a été arrêté. Une récompense libérale sera donnée à toute personne qui aura trouvé ces billets et les remettra au propriétaire, rue de Craps No. 126, ou au bureau de l'Abeille.

Nouvelle-Orléans, ce 27 mai 1841. 27 mai—3t, eo. 1bj.

RECU par les derniers arrivages de France, un assortiment complet de drogues et médicaments tel que chlorure de Labarraque, quinine, pastilles de Vichy, pâte pectorale, amonia que, Ether, Créosote, purgatif et vomitif de Le Roy, de même un assortiment complet de bandages et objets en gomme élastique, et de tout ce qui entre dans notre ligne.

L. GAMOTIS & Co, Pharmaciens Droguistes.
114, Vieille Levée.

N. B. A LOUER. Le haut d'une Maison, composé d'un appartement de cinq pièces, au no. 144, rue Vieille Levée.
29 mai—5

AUX ENTREPRENEURS.

DES propositions seront reçues par la Compagnie d'Assurance Maritimes et contre les Incendies de l'Ouest, jusqu'à lundi soir prochain, 31 courant, pour la construction d'une maison en bois à étage avec cuisine, dans la rue Melicerte, appartenant à M. Bernard Stehle, et détruite par le feu hier matin. 27 mai—4

AUX ENTREPRENEURS.

DES propositions seront reçues par la Compagnie d'Assurances Maritimes et contre les incendies de l'Ouest, jusqu'à mardi, le 1er juin prochain, pour construire une maison en bois à deux étages, près de la rue des Magasins, près de l'encoignure de la rue Melicerte, appartenant à James W Behan, et détruite hier matin par le feu.
27 mai—5

☞ Mr Moritz Edward Schwiedel, de Dresde, recevra communication de nouvelles à son avantage en s'adressant au consulat de Saxe, rue de Chartres, No. 47, et toute personne qui pourra donner des renseignements sur Mr. Schwiedel, est priée de les adresser au même consulat. 2 mai—3

TOILE A VOILE en Coton—300 pièces toile du Phoenix, de numéros assortis, de 1 à 8, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
29 mai 90, rue des Magasins.

TOILE A VOILE DE RUSSIE—Un grand assortiment de toile forte et mince, en magasin et à vendre par
WOOD & SIMMONS,
29 mai 90, rue des Magasins.

CLOUS—400 barrils de dimensions assorties, à vendre par WOOD & SIMMONS,
29 mai 90, rue des Magasins.

LE soussigné comptant partir le 15 du mois prochain, prévient les personnes qui lui doivent, et celles qui auraient quelques réclamations à lui faire, qu'elles le trouveront jusqu'à cette époque à son domicile, rue de Chartres no. 167.
28 mai—3 P. B. REGNARD.

VINS ET LIQUEURS—600 caisses vin de Bordeaux,
175 caisses vin du Hock, 1834
112 barils Whiskey de Monongahela, vieux,
5 demi pipes eau-de-vie de J. J. Dupuy.
30 caisses liqueurs assorties, en magasin et à vendre par O. H. MIESEGAES,
26 mai 24, Vieille Levée.

MARCHANDISES DIVERSES.—25 barils sel d'Epsom,
100 caisses amidon de Bremen.
12 balles clous de girofles,
26 barils alun;
6 barillets noix muscades,
19 caisses chrome vert.
250 pièces [illegible]
[illegible]

Pour St. Louis, [illegible], la Pointe Chicot [illegible]
LE steamer [illegible], partira pour [illegible] et la pointe [illegible] mardi matin, et il partira pour [illegible] tous les samedis à 6 heures P. M., et retournera il touchera à chaque point. Pour fret ou passage, s'adresser à
[illegible] DUNN, Agents.
[illegible] mai 64, Nlle. Levée.

☞ Ce bateau fera le voyage ci-dessus chaque semaine, en partant de [illegible] du chemin de fer, samedi à l'arrivée des chars de 6 heures; il retournera lundi matin à bonne heure.

POUR ST. LOUIS—Mardi le 1er Juin—Le steamer MISSOURI, capitaine J. C. Dunn, partira positivement comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras, ou à CHARLES DOANE,
26 mai 69, rue Poydras.

PARTIES DE PLAISIR.
POUR MANDEVILLE, LEWISBURG et Madisonville.—Le bateau à vapeur MAZEPPA, capitaine L. T. Knight, commencera ses voyages réguliers à Mandeville, Lewisburg, et Madisonville, samedi 29 du courant, et continuera à les faire durant l'été, en partant du bout du rail road au lac Pontchartrain les samedis après l'arrivée des chars de 4 heures de l'après midi. A son retour, il partira de Madisonville les dimanches à 4 heures de l'après midi. 26 mai—50

POUR ST. LOUIS & LA RIVIERE DES ILLINOIS.
Le beau steamer PERU, capt. Borodet, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. & G. H. WELLINGTON,
44, Nelle Levée

☞ Le Peru prendra du fret pour Memphis, Randolph et tous les lieux de débarquements intermédiaires.
19 mai—☞

PAQUEBOT A VAPEUR.
Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
Le bateau à vapeur porteur de la malle des Etats-Unis MAZEPPA, capitaine L. T. Knight, continue à faire des voyages réguliers aux lieux susdits; il partira du chemin à coulisses de Pontchartrain, les lundis, mercredis et vendredis, à l'arrivée des chars de 6 heures. A son retour, il partira de Covington, les mardis, jeudis et samedis, à 7 heures du matin.

Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou au bureau des billets, au bout du chemin à coulisses, du coté de la ville.
7 mai—28

POUR BORDEAUX—(Samedi 5 juin) passage seulement. Le beau navire neuf CHATEAUBRIAND, d'une marche supérieure, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Latorde, a son chargement complet et partira positivement samedi 5 juin. Pour passage seulement s'adresser au capitaine, à bord, en face du marché aux légumes, ou à HEBBAUT Frères,
31 mai 78 rue Bienville

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—La barque paquebot B. MAZICK, capt. J. J. Garvins, partira jeudi prochain le 3 juin. Pour passage, s'adresser à bord, en face de l'hôtel des monnaies ou à
31 mai JAS D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR NEW YORK—Partant Samedi 5 juin—Le navire paquebot OCONEE, capt. Jackson, ayant une partie de son chargement engagée, partira le jour susdit. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face du marché aux legumes, ou à
31 mai JAMES E. WOODRUFF, 52 Canal.

DEPART SAMEDI LE 12 JUIN.
POUR LE HAVRE—Le beau paquebot français L'ANDELLE, ayant toute sa cargaison engagée et allant à bord, partira à jour fixe pour sa destination, sous le commandement du capt. Gamain. Pour passage, ayant de beaux emménagements vastes et confortables, s'adresser au capt. à bord, en face du Rail Road ou à
28 mai BLANCHARD, FISHER & Co. 77, Bienville.

POUR LE HAVRE
Le trois mâts MARENGO, capt. Gray, peut prendre encore 10 ou 15 passagers. S'adresser à bord ou à F. FERRET,
26 mai [illegible], rue Toulouse.

POUR TAMPICO—Le brick APALACHICOLA capitaine Louis Cormier, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
28 mai 46, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE—Le trois-mats américain St. CLAIR, capitaine Master, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour balance du fret de 400 balles, ou passage, s'adresser à KOHN, DARON & Co.
27 mai 40, rue Bienville

POUR BORDEAUX—Le beau navire ANNE LOUISE, capitaine Lemaitre, partira pour le susdit port, le 1er. juin.

Pour passage seulement, ce bâtiment ayant une très belle chambre et toutes les commodités des rables, s'adresser au capitaine à bord ou à
14 mai CH. S. DUFOUR, 56, rue du Camp

POUR MATAMOROS—La goëlette AID, capitaine Baker, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue Toulouse, ou à JOHN ALEXANDER,
12 mai 15 rue du Canal.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau navire neuf le LOUIS XIV, capitaine Paul Judge, ayant son plein chargement engagé, partira positivement le 31 mai. Il peut encore prendre quelques passagers et commodités, pour lesquels passagers trouveront des emménagements vastes et commode. S'adresser au capitaine à bord, en face des deux marchés, [illegible] municipalité, ou à T. OXNARD jr.
1 mai 17 Bank Alley

POUR LA HAVANE—Le paquebot régulier CUBA, capitaine Latham, ayant la plus forte partie de sa cargaison engagée, et allant à bord, partira pour ce port. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou [illegible] rougins, ou à JOHN ALEXANDER,
12 mai 15 rue du Canal.

$200 DE RECOMPENSE.

L'ESCLAVE de H. Beach & Co. de cette ville nommé SAM, disant s'appeler SAM BRECKENRIDGE, est accusé d'avoir mis le feu dans la nuit du 22 du mois dernier au magasin de H. Beach & Co. incendie qui a coûté la vie à deux personnes, et qui a détruit des propriétés d'une valeur de plus de cent mille piastres.

Sam est un mulâtre, il est âgé de 40 ans, sa taille est de cinq pieds 8 pouces, sa figure est longue, mince; il a une barbe touffue, il est un peu boiteux. Il a été acheté de John H Hanna, de Frankfort, Kentucky, agissant comme agent de la succession de Robert Breckenridge, de Louisville, Keny. On ne l'a pas vu depuis le feu, et il est probablement parti pour le Nord par le fleuve.

La récompense offerte sera payée sur preuve raisonnable, seront payées pour la livraison de cet esclave en cette ville, et deux mille piastres sur preuve de sa condamnation par le tribunal qui doit le juger.

Nlle. Orléans, 27 mai 1841.
J. MATTHEWS, Président,
De la compagnie d'assurances maritimes et contre les incendies de l'Ouest.
M. S. CUCULLU, Président,
De la compagnie d'assurance des négociants.
RICHARD RELF, Agent,
De la compagnie du Phénix de Londres.
F. PESCHIER, Président,
De la compagnie de Théâtre Orléans.
JOHN K. WEST, Président,
De la compagnie d'assurances maritimes et contre les incendies de l'Etat de la Louisiane.
GEORGE BEDFORD, Président,
De la compagnie des pompiers.
29 mai—a

CHAPEAUX DE PAILLASSON.
D. P. SCANLAN a reçu aujourd'hui une caisse de chapeaux paillasson, 12 douzaines paille de riz, et un grand assortiment de chapeaux crêpes et crêpes lissés qu'il vendra en gros et en détail au no. 25 rue de Chartres.

MODES ET NOUVEAUTES.
MME. VINCENT, rue Bourbon, No. 176 entre les rues St. Pierre et Toulouse, a l'honneur de prévenir les Dames de cette ville qu'elle vient de recevoir par le navire le ST. CLAIR du Havre un bel assortiment de chapeaux et capotes de paille d'Italie, et un grand assortiment de modes et nouveautés. 27 mai—a

MME. JONC, rue de Chartres No. 24, informe respectueusement les dames et le public qu'elle a reçu, par le dernier navire du Havre, un grand choix de marchandises [illegible] chapeaux, capotes pour dames et enfants, chapeaux de paille, de [illegible], bonnets, écharpes [illegible] de différents genres de broderie, mousseline, [illegible], robes, [illegible] collerettes, [illegible] de toutes espèces, [illegible] écharpes en grenadine, en [illegible] fleurs [illegible] pour hommes en batiste tout fil; laine pour à broder, [illegible] et tout ce qui concerne la broderie, le tout à des prix très moderés. 25 mai

AVIS INTERESSANT.

Lettres à Sophie, ou des dernier accents de la tendresse maternelle.
La petite cuisinière habile.
Le trésor des menages.
Le petit livre pour tire.

CES quatre ouvrages se vendent au profit d'une famille française, qui par ses malheurs, a su [illegible] la plus touchée, [illegible] honorables [illegible] sympathies de toutes les âmes vertueuses.

Le prix des quatre volumes réunis est $1.
Chez l'auteur, encoignure St. Pierre et Levée, au premier et chez M. Fremaux, libraire. [illegible]

SAC DE PITRE—1400 sacs de pitre en magasin et à vendre par LAUVE BROTHERS,
17 mai—1m 26 Vieille Levée.

FERBLANC—50 caisses ferblanc de la marque de Pontpool, en débarquement et à vendre par
A. DURAND,
20 mai 23, rue Bienville

TOILE D'EMBALLAGE et cordes du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co.
29 avril 19, Natchez

BOTTES, à [illegible] et brodequins—1000 caisses comprenant un assortiment général pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales par A. F. DUNBAR & Co.
29 avril 13, rue de la Douane

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Chateaubriand, de Bordeaux:
50 caisses absynthe Suisse 1re qualité.
40 do [illegible]
5 do contenant 24 ch peaux de [illegible] de la dernière mode.
1 do contenant 50 cann [illegible] de choix.
29 av. LOREILHE & VALETON, 9 Toulouse.

SARDINES à l'huile, en débarquement du navire Chateaubriand, venant de Bordeaux—10 caisses en 1-2, 3-4, et grandes boites, à vendre par FRED. BONIS,
28 av 166, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

JACONATS Français, reçu par le Calédonia Brander—2 caisses nouveaux dessin, à vendre par
FRED. BONIS,
28 av 166, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse

CHAPEAUX de paille d'Italie—1 caisse noirs pour dames à vendre par FRED. BONIS,
28 av 166, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

THRE. VOIZIN & Co. devant transporter leur magasin, encoignure Royale et Toulouse, offrent à vendre à l'amiable, l'installation complète de leur magasin, encoignure Royale et St. Louis:

Ils profitent de cette occasion pour avertir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'à partir du 1er juillet prochain, ils occuperont le magasin de MM. Binoche Frères. Ils continueront également à recevoir les objets fashionables, les plus en vogue à Paris. 27 mai—5

TOIL de Manille—20 balles convenables pour les voltigeurs, en débarquement du navire Oconee, à vendre par L. A. LEVY,
27 mai 30 rue de la Douane

SUCRE de la Havane blanc et brun de qualité à choix, à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
27 mai 26, Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes sortes comprenant des regalias, canones, &c. de marques de choix, à vendre par
BLASCO & SIMIDEL,
27 mai 26, Commune.

SUCRE raffiné en pains, cassé et mis en poudre, de la raffinerie de sucre de Boston, de 1ère. qualité, en magasin et constamment à vendre par H. A. NORCROSS,
20 mai 40, rue Gravier

SAUMONS—Quelques quarts de barils saumons épicés à vendre par H. A. NORCROSS,
20 mai 40, rue Gravier

TOILE, Corde d'Emballe et Ficelle—428 pièces toile d'emballage et 450 rouleaux de corde, et 37 balles ficelles, en magasin et à vendre par
LAYET & AMELUNG,
25 mai 111, Tchoupitoulas.

CAFE de la Havane—750 sacs café de qualité prime, à vendre par ABRAHAM TRIER,
18 mai 54, rue Gravier.

RUM de la Nouvelle-Angleterre, constamment en vente par JOHN A. MERRITT,
18 mai 53, rue du Camp

CLOUS—300 barriques clous de Boston, actuellement en débarquement et à vendre par JOHN A. MERRITT,
18 mai 53, rue du Camp

DAMEJEANNES—En débarquement de la barque St. Clair, du Hâvre—1670 damejeannes de 5 gallons. S'adresser à KOHN, DARON & Co.
21 mai 40, rue Bienville

BRIQUES et tuiles—En débarquement de la barque St. Clair, du Havre. S'adresser à KOHN, DARON & Co.
21 mai 40, rue Bienville

FROMAGES TETES DE MORT—400 fromages de Hollande, reçus par le navire Roger Sherman, à vendre par le soussigné.
22 mai—10 B. POUVERIN,

HUILE ET CHANDELLES—25 barriques huile [illegible] de sperm [illegible] ... [illegible]
A. HALL & Co. [illegible] Levée.

VENTES A L'ENCAN.

NEGRES.
PAR JOS. A. BEARD.

IL sera vendu lundi, le 31 courant, à midi, à l'Arcade de [illegible] les esclaves suivants, savoir:

JIM, âgé de 24 ans, bon laboureur de champ, [illegible] garanti; il lui manque la première falange du pouce.
[illegible], âgé de 24 ans, chasseur et jardinier.
WILLIAM, orphelin, âgé de 9 ans, élevé dans la maison et positivement garanti.
JANUARY, âgé de 20 ans, bon domestique et cuisinier, et positivement garanti.
WILLIAM, mulâtre âgé de 27 ans, tonnelier, [illegible] seulement est garanti.
JOHN, âgé de 27 ans, esclave de champ et cocher, positivement garanti; il n'est seulement obscuré que [illegible].

Au [illegible] Plusieurs bonnes domestiques de maison, [illegible] res, blanchisseuses et repasseuses, sur lesquels de plus amples renseignements seront donnés à la vente.
3 mai

PAR L. TASTET.
No. 64, rue Toulouse.

IL sera vendu mardi, le 1er Juin, à 10 heures, à son magasin Encan:

Souliers brodequins de veau, de coutil et de lasting, toute marchandise supérieure et pour la saison.

Conditions—3 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur 31 mai—2

PAR L. TASTET.
No. 64, rue Toulouse.

IL sera vendu Mardi, le 1er Juin, à 10 heures, à son magasin d'encan:

70 caisses souliers, brodequins, escarpins, &c. en débarquement des navires Geo. Davis, Tennessee, et Sweden de Boston.

Vente positive.—Conditions comptant.
200 douzaines chemises françaises.
50 milliers cigares de la Havane.
Conditions à la vente. 31 mai—2

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu, jeudi prochain 3 juin, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Le jeune nègre créole, Albert, orphelin, âgé d'environ 11 ans, bon domestique de maison, très intelligent, et d'un très bon caractère, pleinement garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions comptant. 31 mai

Succession de F. Boudo, h. de c. l.
PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves en date du 29 mai 1841, et à la requête de G. M. Lucas, administrateur de ladite succession, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St Louis, le jeudi 3 juillet prochain, à midi précis.

La négresse nommée FANCHON, âgée d'environ 40 ans, blanchisseuse et cuisinière, payable à 6 et douze mois en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez Th. Seghers, notaire. 31 m—3

PAR R. B. SYKES.

IL sera vendu, mardi, 1er juin, à 5 heures de l'après midi, au No. [illegible], Gravier:

30 sacs café de la Havane, endommagé à bord du brick Theora, dans son voyage de la Havane à ce port, et vendu sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra.

PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu lundi prochain, 31 du courant, à 5 heures de l'après midi, au Bayou Tar, 1ère municipalité, pour compte de l'Etat: un cheval et [illegible] cabriolet J. P. Taylor: [illegible] planches, perches et [illegible]
Conditions à la vente. 29 mai

PAR F. F. TRICOU.
Raimond Foratti contre ses créanciers.

IL sera vendu le samedi, 5 juin 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 17 avril 1841, et à la requête du syndic des créanciers du failli:

Le bail du magasin actuellement occupé par le dit failli, situé rue des Ursulines, entre Condé et Levée, à compter du 1er Juin jusqu'au 31 décembre 1841.

Conditions—Chaque mois de loyer payable comptant à l'échéance 29 mai—3m et 6 juin

PAR VINCENT & DE FERIET.
[illegible]

IL sera vendu, mercredi prochain, 2 juin, à 10 heures du matin, au magasin de Mrs. Wm. Frost & Co. No. 13, rue du Canal, entre les rues des Magasins et Tchoupitoulas, plus de 2 0 colis.

Marchandises sèches, habillemens, bottes, souliers et brodequins, en débarquement des navires Tennessee, Geo. Carroll et Gouverneur Davis.

Ces marchandises pourront être examinées la veille de la vente, au second étage du magasin.

Conditions, à la vente. 29 mai—2.

PAR J. LEVY.
Vente de succession.

MARDI prochain, le 1er Juin à 10 heures, au No. 10, de la rue Bourbon, il sera vendu, par ordre de l'exécuteur testamentaire de Henry Castelanet, pour le compte de qui il appartiendra:

60 caisses vin de Velsoy.
10 demi barriques vin blanc,
202 caisses vin d'orge,
10 caisses prunes, 7 caisses abricots
7 do absynthe; 5 do cérises à l'eau-de-vie,
4 do liqueurs assorties—10 caisses saucisses,
30 do anisette 10 caisses fruits assortis
50 do sardines—10 paniers de Champagne.
5 do olives—10 caisses [illegible]
7 barriques en rouge.
Conditions—Comptant.

PAR J. A. BEARD & Co.

Vente positive de magasins, d'entrepôt de valeur, et d'autres propriétés dans la seconde Municipalité.

IL sera vendu à l'encan, mercredi le 2 juin, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes, toutes bien situées, savoir:

3 lots de terre [devant être vendus en bloc], désignés par les numeros 3, 4 et 5; au faubourg Ste. Marie, 2me. Municipalité, dans l'ilet borné par les rues Julia, St. Joseph Fouche et Tchoupitoulas, mesurant 21 pieds 4 pouces et 1/3 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas, sur 120 pieds [illegible] et [illegible] pouces et [illegible] lignes de profondeur, [illegible] lignes parallèles, mesure anglaise, avec toutes les bâtisses qui sont dessus, consistant en un magasin à trois étages, [illegible] et couvert en ardoise et loués jusqu'au 1er. novembre [illegible] entrepôt de la [illegible] pour le Gouvernement [illegible] la seconde municipalité et pour le [illegible] son emplacement [illegible] du juge de paix de la [illegible].

Conditions—$4000 comptant, et l'acheteur se chargera en outre du paiement d'un billet échéant le 5 décembre prochain, de la somme de $1,256. Et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque sur la propriété [illegible] jusqu'à parfait paiement. Les billets qui [illegible] à leur échéance porteront intérêt à raison de [illegible] pour cent par an, sans que l'acheteur ait le droit d'en renvoyer le paiement.

2o. Un certain lot de terre au faubourg des Religieuses, dans la paroisse de Jefferson, désigné par le No. 7, mesurant 36 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, [illegible] sur 127 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, avec toutes les bâtisses qui sont dessus [illegible]

3 maisons de résidence en briques, d'un étage et demi, dernièrement érigées et couvertes d'ardoises; avec deux cuisines en briques et toutes améliorations qui se trouvent dans le voisinage de Bull's Head.

Conditions—$1500 comptant; l'acheteur se chargera de paiement d'un billet de $1,445 25 échéant le 27 juin 1841, et la balance à 6, 12 et 24 mois comme ci-dessus.

Les actes de vente par devant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur. Les conditions de la vente devront être remplies dans les deux jours qui suivent celui de l'adjudication, et à défaut de cela, elles seront revendues pour le compte et risque du premier acquéreur.
27 mai.

PAR R. B. SYKES.
Vente de Syndic.

IL sera vendu le lundi, le 31 mai, à 5 heures p. m., au domicile de M. O. Hubert, dans la rue des Naïades, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans:
Mobilier [illegible] par G. Hubert à ses créanciers.
Conditions comptant. 27 mai—1 et 7 juin

PAR M. BARNETT Sr.
Vente de Syndic.

IL sera vendu Mercredi le 2 juin 1841, à la Bourse de Cité rue St. Louis.

2 lots de terre de grande valeur situés dans la 3me. Municipalité dans l'ilet borné par les rues Louisa, et Moreau et le chemin public, désignés par les Nos. 10, sur un plan déposé dans l'étude de E. Barnett, not. pub. sur 117 pieds, mesurant, les dits lots, 32 pieds 4 pouces de face au dit chemin public sur 120 pieds de profondeur (mesure française).

Un lot de terre également situé dans la 3e. Municipalité, dans l'ilet borné par les rues Bagatelle, Casa [illegible] Rosine, Victoire, désigné par le no. [illegible] lequel [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur 120 pieds de profondeur à la rue [illegible]

Conditions—1/3 comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois en crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant E. Barrett, not. pub. aux frais des acheteurs. 27 mai

RESIDENCE D'ETE A BILOXI,
A VENDRE.

LE Soussigné vendra la maison de campagne qu'il habite à Biloxi. Elle est avantageusement située en [illegible] et [illegible], qu'il en dépend, une maison convenable pour [illegible] des voitures, un bon puits avec de l'eau excellente et beaucoup à bruler.

Le lot sur lequel est bâtie la maison mesure 160 pieds de face au Golfe du Mexique, sur [illegible] de profondeur, environ 4 acres de facade sont entourés.
20 [illegible] WILLIAM VANCE, 2, rue Carondelet

AVIS—Les personnes dont les propriétés foncières se trouvent dans les limites de la 2me. Municipalité, sont prévenues que la perception des taxes sur propriétés foncières et de lave pour l'année 1840, doit commencer à dater du 1er mai [illegible].
J. F. DU GARRY,
17 mai [illegible] Trésorier de la 2me Municipalité.

MAIS—2000 [illegible] en magasin et à vendre par
JOHN A. MERRITT,
18 mai 53, rue du Camp

CUIRS—40 rouleaux cuirs à harnais et à semelles, en débarquement et à vendre par
CANTIN, DARAN & Co,
25 mai 11 et 15, rue St. Louis.

SEL—3000 sacs sel de Liverpool, gros et fin, en débarquement du navire Ambassador, à vendre par
CANTIN, DARAN & Co.
26 mai 11 et 15, rue St. Louis.

BRIQUES A FEU.—Reçu et reçu une grande quantité qui sera vendu à des conditions raisonnables. S'adresser à LYALL ET DAVIDSON,
26 av. 156, rue des Magasins et 164 Camp.

TUILES anglaises pour toits en magasin et à vendre par LYALL & DAVIDSON,
25 mai 156, rue Magasins et 164 Camp.

ON voudrait acheter une propriété ou deux petites, pour du comptant en ville ou dans un des faubourgs immédiats, s'adresser à H. & A. BOULIE,
21 av 46 Bienville, au premier.

TOILE CRETONNE—12 pièces en 4-4 de fil à vendre par FRED. BONIS,
170 rue Royale entre les rues St-Pierre et Toulouse.

JUS DE GROSEILLE framboisé pour sirops et sorbets, 25 caisses récemment reçues à vendre par le soussigné
B. POUVERIN,
4 mai—10 Enc. Royale et Dumaine.

VIN ROUGE de Bordeaux en bon cilles à 10 toutelles $1. On trouvera constamment au magasin de détail du soussigné du vin rouge de Bordeaux, 16 bouteilles pour $1, le même qu'il vend à $2 la barrique. B. POUVERIN,
4 mai Enc. Royale et Dumaine.

CHAMPAGNE—30 paniers champagne, à vendre par
LOISON & SILVESTRE,
16 mai 75, Royale

INDIGO de Caracas—40 surons à vendre par
12 mai R. GHONING & Co

ACADEMIE DE CARROLLTON.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le deux novembre prochain, sous leur direction, pour la réception des garçons, sous comme pensionnaires ou externes.

Ils s'engagent à porter l'attention la plus active à leur amélioration morale et intellectuelle.

Les avantages de Carrollton sont bien connus, ceux de la localité. La maison spacieuse appartenant à M. Kohn, le jardin et ses dépendances, tout [illegible] mentionnés admirablement adapté pour l'objet qu'ils proposent.

Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.

Les préparatifs nécessaires auront lieu au plus tôt, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires ou externes. Le meme renseignement au sujet de l'âge, s'applique aux deux départemens.

L'année Académique se divisera en deux sessions; celle d'hiver commençant le 1 janvier et finissant le 25 juin, celle d'été, commençant le 1er juillet et finissant le 20 décembre.

CONDITIONS—Externes.

Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, la Latin (y inclus l'écriture, l'Arithmétique, la Géographie, &c.) chacune [illegible]
Pour deux des langues mentionnées, [illegible]
[illegible] par semestre.
Payables d'avance ou par semestre.

REFERENCES:
A la Nouvelle-Orléans
Messrs Félix Garcia, Chs. Derbigny,
S. Hiriart, Jos. Kohn,
Isaac T. Preston, [illegible]
A la Paroisse Jefferson.
Messrs F. Dagué, Minor Kenner,
Théophile Forstall.
J. NICOL,
[illegible] A. BARRAU [illegible]

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Il a été volé dans le voisinage de l'asyle des Orphelins, rue du Camp, le 16 de ce mois, un CHEVAL SOREL, d'action haut à cinq ans de quinze mains de haut, et ayant une petite tache blanche au-dessus de derrière. Celui qui le ramènera [illegible] recevra la récompense ci-dessus à M. Henson, au magasin [illegible], rue St-Charles, ou au No. 74, rue des Magasins.
12 mai—3